

MAIRIE DE GIRONCOURT-SUR-VRAINE

2 rue Henri de La Vaulx

88170 GIRONCOURT-SUR-VRAINE

Tél. : 03 29 94 41 84

Fax : 03 29 94 44 28

Email : [MAIRIE-GIRONCOURT-SUR-VRAINE@wanadoo.fr](mailto:MAIRIE-GIRONCOURT-SUR-VRAINE@wanadoo.fr)

A GIRONCOURT-SUR-VRAINE, le 02/03/2026

## BUDGET PRIMITIF 2026 DE L'ASSAINISSEMENT

### GIRONCOURT SUR VRAINE

Le service d'assainissement fonctionne sur un budget annexe et autonome. Il n'est pas financé par le budget principal de la commune.

La section d'exploitation (Dépenses et Recettes) 2026 s'équilibre à la somme de 196 652 €, tandis que la section d'investissement totalise la somme de 69 674 € également à l'équilibre.

#### Section d'exploitation : Les Recettes

Les recettes majeures de fonctionnement du budget de l'assainissement sont comme à l'habitude :

- La redevance d'assainissement collectif :	69 999.85 €
- La contribution de la commune de Morelmaison :	3 820.42 €
- Produits divers gestion courante :	10.00 €

L'amortissement des subventions d'équipement sera encore une opération d'ordre importante de 41 500.69 €.

A noter que la commune ne bénéficie plus de la prime de résultat versée annuellement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse qui en a supprimé le versement depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

L'excédent d'exploitation 2025 de 81 321.04 € vient compléter la somme globale des recettes de fonctionnement qui s'élève à 196 652 €.

#### Section d'exploitation : Les Dépenses

L'amortissement des travaux réalisés ces dernières années sera encore la dépense la plus importante pour un montant de 66 983.21 €.

Les intérêts des emprunts contractés pour réaliser ces travaux ne s'élèvent plus qu'à 572.86 €, à retirer 391.45 € ICNE 2026.



L'article 6063 affiche une dépense de 6 000 € destinée à la fourniture d'entretien et de petit équipement.

L'article 61523 affiche une dépense de 26 000.00 € destinée au nettoyage et curage des postes de refoulement de la station d'épuration roseaux.

L'article 61528 affiche une dépense de 26 000.00 € destinée à l'entretien ouvrages assainissement : curage station + nettoyage des cheminées et drains + divers.

En sus des frais de télécommunication, d'électricité et d'eau prévus pour une somme de 15 500.00 € (article 6061 : 15 000.00 € + article 626 : 500 €), s'ajoutent à l'article 622 (15 977.38 €) des frais de rémunération pour Veolia (contrat de gestion de l'eau potable et de l'assainissement), et pour l'IRH (organisme chargé des mesures d'autosurveillance annuelles) et les charges de gestion courante (article 6588 : 10.00 €).

Une nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif à reverser à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a été prévue à l'article 63713 pour un montant estimatif de 40 000.00 €.

Quelques charges plus diverses viennent compléter l'ensemble pour un montant total de 196 652.00 € qui s'équilibre parfaitement avec les recettes d'exploitation sans déficit d'exploitation.

#### **Section d'investissement : Les recettes**

Les amortissements en cours viennent abonder les recettes pour 66 983.21 € (article 28158).

L'équilibre avec le résultat d'investissement reporté de 2 690.79 € portant ainsi les recettes d'investissement à la somme de 69 674.00 €.

#### **Section d'investissement : Les dépenses**

Le remboursement du capital des emprunts (article : 1641 : 13 870.58 €) et l'amortissement des subventions (article 13918 : 41 500.69 €) sont pratiquement identiques à l'an passé.

Auxquels s'ajoute une dépense d'investissement prévue à l'article 2158 de l'opération 92 pour d'éventuels travaux pour un montant de 14 302.73 € portant ainsi les dépenses d'investissement à 69 674 €.

Le Maire,  
Joël BRESSON

